N° 9. ANVERS, MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1835. PREMIÈRE ANNÉE.

LE PRÉCURSEUR

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, MARITIME ET LITTÉRAIRE.

PAIX. LIBERTÉ. PROGRÈS.

MÉTÉOROLOGIE.

Thermomètre: — 5°. glace	Vents. — S.O.
Baromètre. — Beau temps.	Etat du ciel.— Pluie, Neige.Grêle
Pleine mer. — 1 h. après midi.	Basse mer, — à 7 h. du matin.
Lever du soleil, 7 h. 44. m.n	Coucher du soleil. — 4 h.
Lever de la lune, 11 h. 50 m. s.r	Coucher de la lune. — 5 h. 10 m.
P. L. le 3 à 5 h. 43 m. matin.	D. Q. le 13, à 4 h. 55 m. matin.
N. L. le 19, à 9 h. 23 m. soir.	P. Q. le 26, à 7 h. 45 m. soir.

ON S'ABONNE

A *Anvers*, au bureau du *Précurseur*, rue Aigre, N° 526, où se trouve une boîte aux lettres et où doivent s'adresser tous les avis.

En *Belgique et à l'étranger*, chez les directeurs des postes.

La quatrième page consacrée aux annonces, est affichée à la bourse d'Anvers, et à la bourse des principales villes de commerce.

Le prix des annonces est de 25 centimes par ligne d'impression;

Un soin tout particulier sera porté à les rendre exactes, claires et très-visibles.

PORTES DE LA VILLE.

Ouverture: 6 heures du matin. - Fermeture 9 du soir.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR ANVERS.		POUR LA BELGIQUE.	
A l'année.	fr. 60	A l'année.	fr. 72
Par semestre.	» 30	Par semestre.	» 36
Par trimestre.	» 15	Par trimestre	» 18

Pour l'étranger 20 francs.

Le Journal paraît tous les Jours, et porte la date du Jour de sa publication.

23 DÉCEMBRE.

DE LA FRÉQUENCE DES NAUFRAGES EN ANGLETERRE ET DES CAUSES QUI LES PRODUISENT.

A en juger par les progrès de l'astronomie et de la science nautique; par les perfectionnements introduits dans la construction des chronomètres et des instruments d'observation; par les soins apportés dans la rectification des cartes marines et dans le relevage des côtes et des ports où les vaisseaux abordent le plus ordinairement; enfin, à en juger par l'établissement de cette multitude de phares qui s'élèvent sur les bords de la Méditerranée et des deux Océans, on est naturellement conduit à penser que les naufrages et les accidens de mer sont moins fréquents aujourd'hui qu'autrefois : c'est une erreur. Il résulte des relevés faits par le Lloyd, que, de 1793 jusqu'en 1829, la perte des navires de la marine anglaise marchande s'est élevée pendant cette période à 557 bâtiments, terme moyen, par an. Eh! qu'on ne pense pas que cette moyenne ait été affaiblie par le moins grand nombre de sinistres survenus durant ces dernières années; bien au contraire : en 1829, 159 navires au long cours ou de grand cabotage ont été entièrement perdus, 284 furent jetés à la côte, 21 coulèrent bas, 35 furent abandonnés à la mer, 12 furent condamnés par suite de trop fortes avaries, 8 chavirèrent et 37 se perdirent sans qu'on en ait entendu parler depuis; en tout : 454. Cette même année, les accidents arrivés aux navires qui transportent le charbon et à ceux qui font le petit cabotage ne furent pas moins désastreux: 109 se perdirent entièrement, 297 furent jetés à la côte, 67 coulèrent bas, 13 furent abandonnés à la mer, 3 chavirèrent, et 16 disparurent sans qu'on ait su ce qu'ils étaient devenus; ils ont dû couler bas et périr avec leurs équipages. Dans cette longue nomenclature de sinistres, les bateaux à vapeur sont au nombre de quatre (1). Cette perte énorme n'a pas été depuis en diminuant; car, en 1833, on a constaté que 800 vaisseaux marchands avaient été ou entièrement naufragés ou jetés à la côte. Ainsi, chaque année, un navire anglais sur trente fait naufrage; et puis quelle foi ajouter à tous ces tableaux de statistique qui présentent le chiffre des importations et des exportations, et dans lesquels on ne trouve pas même une colonne servant à indiquer d'une manière approximative l'évaluation des cargaisons des navires naufragés; omission grave, et qui, tant qu'elle ne sera pas remplie, empêchera qu'on ait des données exactes sur les relations commerciales qui existent entre les différents peuples.

La marine marchande de la Grande-Bretagne, en y comprenant celle des colonies, se compose en ce moment de 24,500 navires de toute espèce, montés par 160,000 matelots. Le port total des vaisseaux enregistrés est d'environ 2,650,000 tonneaux, et en estimant en gros leur moyenne à 10 liv. st. par tonneaux, la totalité du matériel de notre marine de commerce équivaut à une somme de 26,500,000 liv. st. (662,500,000 frs.) Assurément une aussi grande masse de richesses, à laquelle se lie l'existance d'un nombre aussi considérable d'hommes, mériterait qu'on n'omît rien de tout ce qui peut en assurer la conservation. Et pourtant, nous le disons à regret; ces objets, d'une importance nationale si majeure, ont été jusqu'ici et continuent à être presqu'entièrement négligés; en Angleterre bien plus, par suite de l'insouciance qu'on y a mise, on a laissé s'introduire et s'enraciner des abus si graves qu'il sera très-difficile de les faire cesser, lorsqu'on se décidera à apporter enfin une salutaire réforme dans les lois qui régissent la marine marchande anglaise.

Que de fois dans l'année n'est-on pas péniblement affecté, en lisant les journaux, par les récits des naufrages qui s'y trouvent rapportés! Mais il s'en faut que tous les sinistres qui arrivent soient publiés; le plus grand nombre, au contraire, omis dans les feuilles publiques, n'est connu que de ceux qui y sont personnellement intéressés. Les naufrages qui ont lieu sur nos propres côtes sont bien indiqués; mais combien aussi y a-t-il de navires qui périssent en pleine mer, ou qui vont se perdre sur des plages lointaines, et dont le public n'entend jamais parler! Sans doute, une grande partie de ces malheurs est le résultat naturel du développement de la marine anglaise, dont le pavillon flotte sur toutes les mers; mais nous n'en sommes pas moins convaincus que plus des deux tiers de ces naufrages, pour ne pas dire les trois quarts, doivent être attribués à des causes tout-à-fait locales, et que nous allons successivement signaler : 1° les règles vicieuses que suivent les compagnies d'assurances dans leurs opérations; 2° la mauvaise construction des navires de commerce; 3° le défaut d'instruction des capitaines à qui on confie le commandement. Passons successivement en revue ces trois causes.

L'assurance des vaisseaux contre les risques de mer offre sans contredit plus d'avantages que celle des maisons contre l'incendie; mais elle a des inconvénients. Si elle procure de la sécurité, elle rend aussi moins vigilant, et fait naître quelquefois de coupables idées. L'armateur dont le navire est assuré s'inquiète moins de sa construction et de la capacité du capitaine, que s'il courait seul tous les risques du voyage. Il est également arrivé, et les régistres de nos tribunaux en font foi, que des vaisseaux et des marchandises ont été expédiés dans l'intention formelle de les perdre et de bénéficier par ce moyen sur les assureurs; heureusement ces cas sont très-rares. S'il y avait un grand nombre de personnes assez perverties pour vouloir faire fortune par ce moyen, le malheur serait d'autant plus grand qu'il serait à peu près irrémédiable; car dans l'état actuel de notre civilisation, il est impossible de nous passer de compagnies d'assurance. Ce sont elles qui ont favorisé le développement de nos relations commerciales; ce sont elles qui déterminent les spéculateurs à placer ou à conserver leurs capitaux dans les entreprises maritimes; sans les compagnies d'assurance, point de constructeurs, point d'armateurs au long cours; partout dans nos ports règnerait une incertitude, une détresse, une langueur continuelle. Mais si rien ne justifie l'opinion de ceux qui voudraient voir abolir les compagnies d'assurance, il n'est pas moins vrai que la manière dont elles opèrent est on ne peut plus vicieuse. Sans doute il n'est pas toujours facile d'assurer un vaisseau en pleine connaissance de cause, et d'avoir la certitude que la prime demandée est le juste équivalent des risques auxquels il sera exposé. Ces risques, et par conséquent la prime, dépendent en partie de l'état du navire, du caractère et de l'instruction du capitaine et de la bonté de l'équipage; en partie de la nature de la cargaison qu'il doit prendre à bord; en parti encore du genre de voyage qu'il fera. Ces deux dernières circonstances sont d'une appréciation assez facile; mais il n'en est pas de même pour l'état du vaisseau et la capacité du capitaine et de l'équipage. Il est très-difficile d'obtenir sur ces deux objets des renseignements exacts, qui pourtant seraient essentiels si l'on tenait à établir l'assurance sur une base parfaitement juste pour les deux parties. (*La suite à un prochain numéro.*)

(1) De 1817 à 1831, les Américains ont perdu 52 paquebots à vapeur.

ALLEMAGNE.

On écrit de Constantinople, le 27 novembre :

Il y a quelques jours le grand-seigneur s'est rendu incognito au palais de Therapia et y est resté jusqu'au lendemain. Depuis, la nouvelle a été répandue que lord Ponsonby y a eu une conférence secrète avec le sultan. On ne sait pas si cette nouvelle est vraie, mais depuis le départ d'un courrier pour Londres, elle s'est accréditée généralement.

Le sultan a donné l'ordre à un de ses favoris de se tenir prêt à partir pour l'Angleterre, pour y aller visiter, ainsi qu'en France et en Belgique, les établissemens industriels, afin de les faire imiter en Orient. Le sultan l'a chargé de s'enquérir minutieusement de tout ce qui regarde les arts et les industries, et de voir quels sont les premiers qui pourraient être implantés dans l'empire ottoman.

(*Mercure de Souabe.*)

— On écrit de Prusse, 13 décembre : Depuis son retour à St.-Pétersbourg, l'empereur s'occupe de préférence de tout ce qui peut encourager l'industrie russe. Il s'agirait à St.-Pétersbourg de s'entendre avec notre gouvernement et avec celui d'Autriche pour faciliter les transactions commerciales et donner ainsi un grand essor au commerce et à l'industrie. Les gouvernemens de Prusse, d'Autriche et de Russie étant en relations fort amicales, on pourra facilement s'entendre et prendre des arrangemens qui seront d'une grande utilité pour les trois états. Pour donner un exemple de l'amitié que les monarques se portent, il suffit de dire que l'empereur Nicolas a bien voulu dîner chez l'ambassadeur autrichien à Berlin, et cela à l'occasion du mariage d'une parente du comte Ficquelmont.

(*Gazette d'Augsbong.*)

— On écrit de Vienne, 12 décembre :

Malgré la grande tranquilité qui règne dans le monde politique, l'attention des véritables hommes d'état est néanmoins fixée sur le dénouement de plusieurs difficultés qui sont à l'ordre du jour. Nous ne croyons absolument à

FEUILLETON DU PRÉCURSEUR.

SCÈNES DE BIVOUAC.

Suite (Voyez n° 7.)

Quand je retournerai chez mon père je n'y trouverai pour recompense de mes services à la patrie que ce que les Cosaque y auront laissé. Chacun son tour. Il faut bien que le soldat vive. Vive l'empereur! » — Et il courait, laissant derrière lui la rage et le désespoir. Je n'oublierai jamais que dans les plaines de la champagne, près de Mery-sur-Seine, j'avais pu, ainsi que quelques autres officiers, me jeter sur un lit dans une vaste ferme encombrée de soldats. Tout à coup des cris, les flammes, la fumée, me reveillèrent. C'était la fermière qui, dans l'ivresse de sa douleur et de sa vengeance, avait elle même mis le feu à son propre toit; et quand on voulait sortir du milien de l'incendie, on trouvait cette malheureuse, la fourche à la main, essayant de fermer les passages et de rejeter dans l'incendie les coupables de ses malheurs. Les coupables! Elle se trompait; ils étaient ailleurs; ses coups ne pouvaient pas porter jusqu'à eux! — Au milieu de tant et de si tristes scènes, l'insouciance militaire n'en était pas ébranlée plus que des propres maux de la troupe. Ce qui l'attristait un moment, c'est quand la pluie, tombant à torrents, étouffait le feu du Bivac; contre ce malheur, on était sans défense, et alors on traitait la gloire comme elle le mérite, et l'empereur n'était pas mieux traité que la gloire. Mais, dans les tems ordinaires, c'était un beau spectacle, à la nuit tombante, que ces lignes de feux sans nombre, qui couraient d'un bout à l'autre de l'horizon comme des feston de lumière, s'élévant sur les collines, redescendant au fond des vallées, et renvoyant au ciel les clartés qu'il verse à la terre. Cela fait, deux pieux, plantés dans le Sillon, en portaient un troisième auquel pendait la marmite.

Le cuisinier de service la remplissait comme il pouvait : l'eau du ruisseau, du puits, de l'étang voisin; puis, le bœuf et le pain, quand il y avait distribution; autrement, le pain blanc du paysan, les légumes qu'on lui avait arrachés, la pomme de terre des cantines, le salé, dont, le matin, à la hâte, le vieux Grognard avait eu la précaution de charger son sac.

Quand tout manquait, on attendait une heure ou deux la picorée. « Ah! vous voilà! vous y avez mis le temps. Vous êtes donc allés chercher du macaroni chez les Napolitains, et le piment chez les Espagnols. Soyez tranquille, mon officier; il n'y a pas de misère. Quand vous allez voir ce qui sortira de cette botte de paille, vous nous en direz des nouvelles. Vous ne dîniez pas mieux chez votre comtesse de Canifurstein.» — On se pressait. Quelquefois des miracles, poules, canards, moutons tout entiers, qui criaient encore. — « Mille bombes! vous aurez ruiné la compagnie, vous autres. Toutes ces têtes de gibier ont dû coûter un argent fou. — Ne t'inquiète pas, mon vieux, c'est moi qui régale. » — Quelque fois rien, ou peu s'en fallait. D'autres partaient aussitôt, se croyant plus habiles. Ou bien la lassitude l'emportait, et on en passait par ce que le sort avait voulu. Il se trouvait bien toujours, dans l'arrière-fond des cantines, un quartier de veau, ou de porc, ou de mouton, qu'on suspendait sur le foyer comme on pouvait, et qu'on regardait rôtir avec recueillement. C'était le moment du silence pour la troupe. Dans cette attente on procédait à d'autres soins, on nettoyait les armes, on préparait la toilette du lendemain, on réparait les ravages de celle du jour, on faisait les lits. — « A l'ouvrage! criait le sergent. La paille est belle et bonne. Nous aurons une nuit de rois. Voyez la chambre du capitaine. » — Une ligne d'échalas était établie à l'entour du foyer, marquant les limites du nouvel état, plus haute, du côté du vent et de la pluie, opposant aux intempéries le rempart débile d'une étroite cloison de paille ou de branchages. — Souvent on allait, s'il y avait abondance de matériaux, jusqu'à projeter, pour le capitaine et les officiers, un toît, ni plus ni moins solide, à trois pieds de terre, en avant de la haie commune. Alors la paille fraîche était étendue sans tarder sous l'abri protecteur. Et déjà le capitaine, ou du moins ses jeunes lieutenants, sortis la veille des écoles et plus ardents que robustes, goûtaient un premier sommeil, quand, tout à coup : « Mon lieutenant, la soupe! Vous n'entendez pas la cloche du château de Mr. votre Père? vous êtes servi. » — Alors tout le monde est sur pied. Joie universelle. C'est un coup de feu, un assaut de quolibets, de dictons, de reminiscences. — « La soupe! Mon Capitaine, à vous l'attaque. » — Il se trouvait souvent une assiette, toujours une cuiller pour lui; cuiller de bois ou d'étain, qui voyage attachée au Shako du chef des Grognards. L'assiette est de bois, de fayence, de porcelaine, suivant la statistique du voisinage ou la fortune de la compagnie. Quoiqu'il en soit, le capitaine et les officiers ont donné le signal. Alors, on s'apprête, la dîme doit être levée en faveur des sentinelles. Car à l'armée les absens n'ont jamais tort. Leur part faite, à chacun la sienne. Plus heureux que les chefs des cuisines opulentes, le cuisinier de la troupe assiste à son succès. Il est témoin de l'appétit qu'il excite et qu'il satisfait. Il entend ses louanges; il en jouit. Son confrère des cités est obligé de s'applaudir lui-même, de se complaire seul dans son ouvrage, d'imaginer à part lui tout ce qui se passe, à l'autre étage, dans l'ame charmée de concives qui l'ignorent; c'est toute une poésie de fatuité dont il s'enivre, aliment incomplet et vide, auquel est condamné son orgueil, faute de mieux. Ici ce sera autre chose : des réalités seront offertes au cuisinier du Bivac. L'un est comme

aucun événement, mais le cabinet de Vienne n'aime pas les situations difficultueuses et il emploie continuellement sa puissante influence pour éviter des collisions et maintenir la bonne harmonie entre les grands états. On doit avoir fait connaître ces dispositions de notre cour à celle de Turin et il doit en être résulté une impression d'autant plus forte que la reconnaissance formelle, comme reine de Portugal, de dona Maria, nièce de S. M. l'empereur, doit avoir lieu sous peu de la part du cabinet autrichien.

— On mande de Francfort, le 15 décembre :

» M. Wheaton, chargé par les États-Unis d'Amérique de la conclusion d'un traité commercial avec la Prusse, a vu les intérêts des relations réciproques s'accroître d'une manière si remarquable par l'établissement du nouveau système de douanes allemandes, qu'il a dû adopter des vues toutes nouvelles et plus élevées que celles qui l'avaient séduit d'abord. Tous nos capitalistes allemands, ainsi que nos principaux industriels, ayant payé à tous les projets de législation commerciale que l'on prépare déjà, le tribut de leurs lumières et de leur expérience, il n'est question maintenant de rien moins que d'un *congrès commercial européen* provoqué par la Prusse et les États-Unis d'Amérique, dans lequel serait combinée une législation conforme au vœu de toutes les puissances qui s'y feraient représenter. »

ANGLETERRE.

LONDRES, le 18 *décembre.*

On a appris à la légation portugaise que le prince Ferdinand-Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha n'arrivera pas en Angleterre, pour se rendre à Lisbonne, avant le mois d'avril prochain. Il retournera encore de Cobourg à Vienne, pour revoir sa mère, la duchesse Antoinette, fille du prince de Cohary. Le jeune prince est né le 29 octobre 1816. (*Courrier.*)

— On écrit de Falmouth, 16 décembre :

Le paquebot du gouvernement *Le Pantaléon,* est arrivé aujourd'hui de Lisbonne, d'où il est parti le 6. Le ministère nouveau s'est maintenu, et la capitale était tranquille. *Le Pantaléon,* apporte 20,000 livres en souverains, envoyées par le gouvernement portugais à M. de Rothschild.

Les journaux de Lisbonne du 6 courant, contiennent le décret de la reine qui accepte la démission du duc de Terceire comme commandant en chef de l'armée. Ils contiennent aussi un décret qui ordonne la conservation et le complément des archives de la nation, et nomme M. *Francis Solano Constancio* pour aller faire des recherches dans les librairies de Paris. (*Idem.*)

FRANCE.

PARIS, *le* 21 *décembre*

Des lettres particulières de Saint-Petersbourg annoncent qu'une altercation très vive a eu lieu entre l'empereur Nicolas et lord Durham. Si cette scène a quelque réalité, il ne serait plus resté à l'ambassadeur anglais qu'à demander ses passeports.

— On écrit de Paris :

« Lord Grandville n'est point indisposé, mais il n'a point accepté l'invitation de M. de Pahlen, parce qu'il recevait du monde chez lui ce jour-là même. M. Thiers, M. de Montalivet, M. Dupin, etc., y ont dîné, bien qu'on les ait fait figurer à la table de l'ambassadeur russe.

» Aujourd'hui (dimanche) M. de Pahlen a repris sa revanche. Il avait été invité ainsi que lord Granville chez M. Thiers, qui donnait un grand dîner diplomatique, et il a trouvé quelque raison pour s'en excuser. Certainement il ne faut pas prendre ces minutieux détails comme des preuves, mais comme de très légers indices du peu d'intelligence qui règne entre les cabinets de Paris, de Londres et de St.-Pétersbourg.

— Le *National* avait annoncé d'aprés une correspondance de Lisbonne que les négociations pour le mariage de S. M. la reine Dona Maria, avec le prince de Saxe Cobourg étaient rompues, et qu'il était question de lui donner pour époux le fils du comte de St-Leu (Louis-Bonaparte). Le jeune Napoléon Louis-Bonaparte dément lui-même ce fait par une lettre qu'il adresse au *National.*

— M. le prince de Talleyrand est presque entièrement rétabli d'une indisposition qui inspirait des craintes à ses amis.

— On n'a reçu encore ce matin ni lettre ni journaux de Toulon, et les journaux de Marseille ne font que répéter les nouvelles d'Afrique déjà connues.

Les feuilles ministérielles du matin et du soir gardent de leur côté un silence absolu.

Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui la réponse suivante à l'article du *Journal de Saint-Pétersbourg* relatif au discours de l'empereur Nicolas :

Nous ne dénaturons rien, nous ne taisons rien, nous ne voulons être ni moins sincères ni moins loyaux que l'empereur Nicolas. Il a ordonné d'insérer nos articles dans *son journal*, et nous insérons de grand cœur la réponse. Il a eu ses motifs pour en agir ainsi, et nous les comprenons. Nous n'avons d'autres motifs, nous, que de mettre sous les yeux du public européen toutes les pièces de cet étrange procès.

Procès, qu'on y prenne bien garde, qui n'est point entre nous et S. M. l'Empereur de Russie. A Dieu ne plaise que nous ayons la vanité de nous grandir à la taille de notre adversaire! Le procès est entre parties qui se valent; il est entre la Russie, la foi des traités signés par toute l'Europe, et l'humanité violée dans ce qu'elle a de plus saint, dans les égards dûs aux faibles et aux malheureux, violée, disons-nous, par le discours de l'empereur Nicolas à Varsovie; il est entre l'abolition du royaume de Pologne que proclame à Varsovie l'Empereur Nicolas, et le maintien de ce royaume que veut et qu'ordonne le traité de Vienne. Voilà entre qui est le procès. On voit que nous disparaissons dans le débat et que nous n'y sommes plus que comme une voix entre mille qui vient exprimer la pensée publique. Oui, nous ne sommes rien, rien que de simples écrivains qui parlent au nom des traités que la France n'a pas faits, qu'elle a subis, et dont au nom même de sa patience elle a droit de demander le maintien et l'accomplissement.

Nous ne nous laisserons donc pas tromper! Il vous plaît de n'avoir pour adversaires que des écrivains et un journal, et vous attachez si peu de valeur à nos paroles, que vous ordonnez de les répéter dans vos gazettes pour les livrer à la colère de votre peuple! Songez que ce n'est point nos poroles que vous jetez au peuple, ce sont les paroles mêmes des traités européens, c'est le droit public; ce sont les paroles aussi de votre frère et de votre bienfaiteur qui promettait de respecter et de ressusciter la Pologne; ce sont donc de plus grands martyrs que nous qui sont livrés au cirque; ce sont ces contracts sacrés, au bas desquels sont les signatures des rois. Vous vous êtes trompé dans votre dédain, il a rejailli plus haut que nous; car, quant à nous, qui ne sommes ni rois ni ministres, qui n'avons que notre parole d'écrivain, qu'avons-nous à faire en ce moment sinon, de nous servir encore de cette parole pour dire à l'Europe : Nous avons réclamé la foi des traités; et ces traités attestés et cités dans nos paroles, on les livre à la risée du peuple de Moscou! Nous avons dit ce que voulait, ce qu'ordonnait le pacte signé à Vienne en 1815, et ce pacte attesté et cité dans nos paroles, on se fait, aux yeux de la Russie, une gloire de l'avoir enfreint. Nous avons dit : Le traité de Vienne est violé; et pour réponse on se fait un titre d'honneur de nos reproches! Qui donc, en définitive, est méprisé? qui donc est en cause par ce nouveau procédé? le *Journal des Débats* ou le traité de Vienne?

Nous ne sommes point étonnés que l'empereur ait voulu faire connaître à la Russie les reproches que lui a attirés en Europe son discours de Varsovie. Ce sont des gages que l'empereur donne à la vieille Moscovie et qui doivent lui plaire. « Voyez, semble-t-il dire, voyez comme je suis Russe, comme je hais la Pologne, comme je blâme les ménagemens de mon frère à son égard, comme je brave l'Europe et les traités qui font le droit des nations. » Tout cela peut charmer la Russie; tout cela lui répond que son empereur partage ses rancunes; tout cela sent la nationalité moscovite, sinon la civilisation. On a parlé souvent d'un parti moscovite qui gronde contre la civilisation européenne, qui murmure contre les mœurs et les façons étrangères introduites en Russie. C'est ce parti que depuis quelque temps l'empereur de Russie semble vouloir s'attacher; c'est à lui qu'il donne des garanties; c'est pour lui plaire qu'il y a deux ans il interdisait aux Russes le séjour à l'étranger; c'est pour lui plaire encore qu'il insulte la Pologne. Ainsi les autocrates eux-mêmes obéissent au peuple : ainsi la toute-puissance ne dispense pas des concessions; il faut réchauffer les *dévouemens nationaux,* et pour cela on se pare de haines et de colères que la prudence et la dignité interdisent également au chef d'une grande nation; pour cela encore, quand ces haines ont excité l'indignation de l'Europe, on se pare des reproches mêmes qu'on reçoit. Si l'empereur tient à se faire des mérites à cet égard aux yeux de son peuple, nous pensons qu'il fait en ce moment traduire et publier aussi les journaux anglais.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les lettres de Madrid annonçaient hier le départ du ministre de la guerre et du général Alava.

Le ministre de la guerre doit établir ses bureaux à Briviesca ; il y sera de plus à portée des événemens ; 12 courriers de cabinet seront constamment prêts à se porter d'un lieu à un autre pour le service des correspondances.

On assure que le général Cordova a reçu des ordres pour n'engager d'action que dans le cas le plus pressant.

Le ministre de la guerre a le projet d'envoyer à la fois en Navarre 6 colonnes fortes de 10,000 hommes, et de 2000 chevaux.

Les environs de Burgos ressemblent à un champ de bataille.

Des troupes s'y massent chaque jour, et le nombre des soldats de la nouvelle levée qui y sont déjà réunis, s'élève à 30,000 hommes environ.

Des bataillons de volontaires organisés par les juntes d'Aragon, viennent aussi d'y arriver.

Le 4e bataillon de la garde royale est arrivé à Logrono.

Les troupes de la reine occupent toujours les mêmes positions. Le général Mendez de Vigo doit empêcher toute nouvelle tentative des navarrais vers l'Aragon et la Catalogne.

A la suite d'une pétition adressé à la régente par don Jose Maria de Carnerero, éditeur de la *Revista Espanola,* les frais de poste pour les journaux de Madrid et pour ceux de la province sont réduits à moitié.

On dit que le prétendant a donné le commandement de sa cavalerie au curé Mérino.

BELGIQUE.

BRUXELLES, *le* 23 *décembre.*

— Par décision du 3 décembre, la haute cour militaire a condamné Mr le général Vandenbrœck à 8 jours d'arrêt simple pour avoir infligé une punition non convenable au capitaine Vandengheyu.

— Hier et avant-hier on a vu circuler sur les boulevards et autour du Parc, plusieurs élégans traînaux.

— Les maîtres des pauvres de la paroisse de St-Gudule célèbreront, le lendemain de la Noël, 26 de ce mois, le jubilé de cinquante ans de mariage de deux couples d'époux indigens de cette paroisse. M. le doyen de St-Gudule chantera à cette fin, à dix heures du matin, une grande-messe à laquelle assisteront les quatre époux jubilaires, et pendant laquelle les susdits maîtres des pauvres feront une collecte au profit de ces indigens.

— Le premier bal de la Cour aura lieu, dit-on, le 30 ; il y en aura six, dont plusieurs travestis. Les invitations sont très-nombreuses.

ANVERS, 23 *Décembre.*

3 heures 1/2. — En vue le bâteau-à-vapeur *Tourist*, cap. Crow. Il sera devant la ville dans une demi heure.

Ce matin en descendant la rivière deux navires belges l'*Estelle* et le *Jean Key* se sont abordés, le *Jean Key* en a été quitte pour un canot brisé.

— Hier un cheval de grand prix appartenant à M. Lepage s'est tué en courant sur une maison de la rue aux Laines.

— Hier, a été appelée et débattue, devant le conseil de guerre provincial, siégeant à Gand, l'affaire intentée aux 2 officiers commissaires dans la procédure Ducarla. Ces militaires, sur la dénonciation de M. le major Duvivier, étaient inculpés de s'être laissé corrompre, et le quartier-maître Ducarla comparaissait comme prévenu du fait de corruption. Un incident remarquable s'est présenté dans cette cause; l'un de messieurs les officiers inculpés a produit un jugement du tribunal de police correctionnelle de Mons, daté de l'année 1825, et qui condamne M. Emile Duvivier, actuellement major, à 18 mois d'emprisonnement pour banqueroute. Le conseil de guerre n'a point encore prononcé. Nous tiendrons le public au courant de cette affaire.

— On lit dans la partie officielle de la *Gazette d'État de Prusse*, du 18 décembre :

« L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges à cette cour, M. le comte de Baillet, est arrivé ici, venant de Bruxelles. »

Le Sénat s'est occupé de la vérification des pouvoirs de trois membres nouvellement élus. Il a annullé l'élection du district d'Eccloo, parce que le sénateur nommé ne paie pas le cens.

Le *Moniteur* publie un rapport au Roi de M. le ministre de la justice, dans lequel celui-ci propose les moyens d'organiser la surveillance des condamnés libérés et d'établir en leur faveur un patronage bienveillant.

Ce rapport est suivi d'un arrêté par lequel les commissions administratives des prisons pour peines et les collé-

---

l'auteur inconnu dont l'œuvre reste ignorée de son vivant, et qui est réduit à rêver les admirations lointaines de la postérité. L'autre est le poète qui assiste à la représentation de sa tragédie et à son succès; le succès est toujours grand, quelles que soient les censures dont la malignité des convives l'assaisonne. Car rien ne reste, la marmite est vidée. Le rôti a la même fortune. Les bouteilles qui courent à la ronde, quand il y a des bouteilles, donnent au succès l'éclat bruyant de ces cinquièmes actes romantiques, où il ne reste sur le théatre que des cadavres, et où il n'y a plus que le public de vivant : aussi sont-ce des transports comme si on était heureux d'avoir échappé.

Tel est le public des banquets du bivac. Ce publie aussi a échappé à bien des périls. Son drame, dont il est auteur à la fois et parterre, lui promet quelques heures de repos; et c'est par de bienfaisantes libations qu'il y prélude.

Le vin manque-t-il? l'eau-de-vie ne manque jamais. Paraissez, cantinière, avec vos tonneaux de poche, qui tiennent enfermée la moitié de l'ame et de l'esprit de l'armée; paraissez, vous qu'on ne peut oublier quand on parle de guerre, de marches et de batailles! venez à la ronde verser, avec la goutte, les joyeux propos, les gais souvenirs, les mémoires improvisés, les récits de l'Espagne et de l'Egypte, les parallèles entre toutes les beautés de l'univers les hommages à la vôtre. La cantinière est aimée de tout le monde, aimée dans le sens sérieux du mot. Elle n'est seulement pas l'amazone, elle est aussi la sœur grise de l'armée. Son ambulance mobile ne l'abandonne jamais.

On trouve toujours de la charpie dans son panier et de la commisération dans son cœur. Le conscrit, quand il se traîne sur les chemins, boiteux et malade, sait qui aura pitié de lui, qui prendra son fusil et son sac pour en charger ses mulets, qui, au besoin l'y établira lui-même, veillé par ses camarades, mais porté au terme de sa course, et sûr d'assister, malgré tout, à la bataille du lendemain. La cantinière mêle une femme à cette société de célibataires armés. C'est l'Eve des régiments. Elle a mêmes allures, mêmes mœurs, même langage. Mais sous son langage grossier, sous ses allures guerrières, se cache un cœur de femme. Sa gaîté s'accroît par le péril. Son courage reste tout entier quand celui des soldats mollit et qu'il lui en faut pour le bataillon comme pour elle. Les hommes entre eux se secourent, ils ne se plaignent pas. Elle plaint. Et le ranime par ses exemples comme par ses paroles. Elle a toutes les intrépidités, celle de la retraite de Russie, comme celle de la mêlée d'Eylau et de Friedland. Les hommes n'en ont qu'une souvent celle du danger. Ils puisent toutes les autres dans son assistence. Fleurange disait : « Si ma belle me voyait! » Le grenadier est plus heureux. Sa belle le voit. Aussi sait-elle les exploits de chacun. Elle ne suscite par seulement de hauts faits nouveaux ; elle se rappelle ceux qui ont illustré le régiment. Elle était là, elle a tout vu. Il y a quelqu'un qui se souvient des mots, qui parle d'eux, qui redit leur nom oublié et leur histoire digne de ne pas l'être. Les faits de guerre ne sont pas seuls restés dans son souvenir; elle s'amuse de tout. Elle est Brantôme comme Joinville, et Dieu sait les Bravos qui accueillent ses reminiscences héroïques! Sous la pluie, sous les frimats, sa verve est plus animée que jamais. — « Ils ont froid, eux autres, moi, c'est comme à la bataille des Pyramides. La terre me brule, et c'est comme cela qu'il faut être. Qui faiblit pour une averse faiblit pour tout. Qui tremble au froid, peut trembler devant l'ennemi. »

Et Ainsi disant, elle verse son breuvage heureux. La souffrance s'oublie. On pense à trouver le sommeil comme on pourra. On repartit ce qu'on a de paille autour du foyer. On met le sac sous la tête, les pieds au feu ; le silence s'établit de foyer en foyer de bataillon en bataillon; les chevaux s'avancent au dessus des héros, leur tête sur la tête des compagnons de leur travaux; intrépides combattants, qui donnent leur vie avec la même ardeur que le soldat, et en échange, n'ent point la gloire. Gloire, peril, fatigue voilà tout oublié.

. . . . . Tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune.

Oh! oui, mais Napoléon ne dort pas. Il s'est levé du lit de camp où il s'était jeté· « A cheval! a-t-il dit, à cheval! » Son état major vole par tous les chemins. Sa parole est arrivée aux trois cent mille hommes dont il est l'ame et la volonté. Les tambours, les trompettes, remplissent les airs. « Allons, conscrits, dit le grognard, tu as assez dormi, mon enfant ; prends garde que le sommeil t'engraisse comme un Chanoine. Allons, te dis-je, mets ton casque à mêche dans l'armoire. Prends ta flûte d'acier, nous avons encore à en jouer un air aujourd'hui. » Le conscrit n'entend pas. Le bruit des tambours n'ébranle pas ce sommeil de plomb. Mais voilà le canon qui gronde. « Une, deux, trois ; Oh! oh! cela va bien, dit la cantinière, en rechargeant son mulet ; nous allons rire, les bons enfans. La chasse aux Cosaques doit bien faire la nuit. Celui qui m'en reportera un... » Voilà l'empéreur! les sacs sont repris, les faisceaux sont compris, le régiment est en bataille. Le conscrit, agitant son shako au bout de sa bayonnette, crie plus haut qu'un autre : Vive l'empereur! On rompt en colonne. Toute l'armée se précipite sur les pas de son chef. Elle court à Lutzen, à Bautzen à la victoire. Les feux continuent à éclairer au loin la nuit profonde ; il ne reste de l'armée que ces feux décevants, les abris abattus, la paille que le vent emporte, la terre dévastée, une ruine de Bivac au milieu de tant d'autres ruines.

C'est toute l'image de la guerre : ces débris représentent les ravages; cette paille qu'un souffle disperse et brise, les armées ; ces feux qui brillent un moment après elles, la gloire!

ges des régens des maisons d'arrêts et de justice, sont respectivement chargés du patronage des condamnés libérés résidant dans les villes où ils sont établis.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

SÉANCE DU SOIR. — *Lundi* 21 *septembre.*

A huit heures 1|4 on procède à l'appel nominal. Cinquante membres seulement y répondent. La chambre ne se trouve en nombre qu'à huit heures 3|4.

L'ordre du jour appelle d'abord la proposition de M. Dubus, pour la nomination des membres du jury d'examen. Les dispositions de ce projet de loi sont adoptées avec quelques légères modifications.

M. *Dumortier* pense utile de rappeler qu'on ne peut nommer un membre du jury, à moins qu'il ne soit Belge ou naturalisé.

La saance est levée à 11 heures. Demain séance publique à onze heures du matin.

Présidence de M. Raikem. — *Séance du 22 décembre.*

La séance est ouverte à midi 3|4. Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté. Les pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, renvoyées à la commission chargée d'en faire le rapport.

M. *le ministre de la justice* dépose sur le bureau un projet de loi relatif à la surveillance des condamnés libérés.

La chambre en ordonne l'impression.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le budget des voies et moyens.

Garantie. Droit de marque des matières d'or et d'argent, 150,000 fr. Adopté.

Poids et Mesures. Droits de poinçonnage des poids et mesures, 120,000 fr. Cet article donne lieu à des observations de la part de M. Rodenbach, appuyées par plusieurs membres, M. le ministre promet de les prendre en considération.

Aprés quelque débat, le chiffre est adopté sans changement.

Recettes diverses. Loyers d'entrepôts, etc.	30,000 fr.	— Adopté.
Timbre,	2,060,000 fr.	— Adopté.
Enrégistrement,	7,3000,000 fr.	— Adopté.

M. Seron, de commun accord avec M. Gendebien, présente un amendement tendant à rétablir les dispositions de la loi du 29 frimaire an VII qui frappent d'un droit de 2 p. c. toutes les ventes mobilières.

Sur la proposition du ministre des finances, et après un léger débat, cet amendement est ajourné. Les auteurs en feront une proposition spéciale.

Le chiffre proposé est adopté.

Greffe,	200,000 fr.	— Adopté.
Hypothèques,	655,000 fr.	— Adopté.
Successions,	3,140,000 fr.	— Adopté.
26 sentimes additionnels,	3,460,000 fr.	— Adopté.
Amandes,	183,000 fr.	— Adopté.
Produits annuels et périodiques.		
Produits des canaux, ponts, navigation, etc.	400,000 fr.	— Adopté.
Produits de la Sambre canalisée,	300,000 fr.	— Adopté.
Coupes de bois, d'arbres, etc.	330,000 fr.	— Adopté.
Créances du fonds de l'industrie,	110,000 fr.	— Adopté.
Créances ordinaires, avances, etc.	30,000 fr.	— Adopté.
Houillère de Kerstraede,	150,000 fr.	— Adopté.
Fermage de biens fonds, etc.; revenus du domaine du département de la guerre,	300.000 fr.	— Adopté.
Produits des bacs et passages d'eau,	95,000 fr.	— Adopté.
Valeurs capitales.		
Rachats et transferts de rentes,	85,000 fr.	— Adopté.
Capitaux du fonds de l'industrie,	300.000 fr.	— Adopté.
Capitaux de créances ordinaires, etc.	63,000 fr.	— Adopté.
Prix de ventes d'objets mobiliers, etc.	500,000 fr.	—

Une discussion s'élève sur cet aticle par suite d'une observation faite par la section centrale, qui a signalé la convenance que les effets mobiliers du département de la guerre, hors le service, fussent remis aux agents des domaines. — M. le ministre des finances s'entendra pour cet objet avec son collègue de la guerre.

Ventes de domaines en numéraire.	500,000 fr.	— Adopté.
Amendes de toute nature,	140,000 fr.	— Adopté.
Passseports et ports-d'armes,	200,000 fr.	— Adopté.
Solde de comptes,	94,009 fr.	— Adopté.
Reeettes diverses. Indemnités payées par les miliciens, etc.,	59,000 fr.	— Adopté.
Frais de poursuite et d'instance, etc.,	15,000 fr.	— Adopté.
Recouvrements sur les communes, etc., pour frais de régie des bois,	170,000 fr.	— Adopté.
5 p. c. sur les recettes pour compte de tiers,	45,000 fr.	— Adopté.
Frais de justice,	119,000 fr.	— Adopté.
Frais d'entretien, de transport, etc., de mendiants,	16,000 fr.	— Adopté.
Frais de justice de la garde civique,	5,000 fr.	— Adopté.
Fonds spéciaux. Produit des barrières,	2,200,000 fr.	— Adopté.
Postes. Taxes des lettres et affranchissements,	2,000,000 fr.	— Adopté.
» Ports de journaux,	50,000 fr.	— Adopté.
» Droits de 5 0|0 sur les articles d'argent,	27,000 fr.	— Adopté.
» Remboursement d'offices étrangers,	8,000 fr.	— Adopté.
» Service rural,	140,000 fr.	— Adopté.
Produits du chemin de fer,	650,000 fr.	— Adopté.
Remb. d'avances aux ateliers des prisons,	980,000 fr.	— Adopté.
Produits divers des prisons,	25,000 fr.	— Adopté.
Recouv. des avances faites aux corps d'armée,	600,000 fr.	— Adopté.

M. le ministre de la guerre donne sur cet article quelques explications à la suite duquel il est adopté.

Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier-général, sans préjudice des droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse (*Mémoire*).

La chambre, sur la proposition de M. Dubus, déclare qu'elle continuera l'examen du tableau et qu'elle s'occupera dans une autre séance de la questiou de la Banque.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnemets et de consignation.	125,000 fr.	
Recettes diverses y compris les remhoursements d'avances faites à des provinces et à des communes	150,000 fr.	
Abonnement au *Moniteur* et au *Bulletin Officiel*,	53,000 fr.	
Produit des brevets d'invention,	11,000 fr.	
Produit des diplomes des artistes vétérinaires,	2,000 fr.	
Produit des établissements modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie,	6,000 fr.	

Tous ces chiffres sont adoptés.

M. *Gendebien* appelle l'attention de la chambre sur la nécessité de réviser la loi sur les brevets d'invention.

Après une courte discussion sans résultat, on passe aux recettes pour ordre.

Produit des saisies, etc.	120,000	
Cautionnements versés,	80,000	
Expertise de la contribution personn.	40,000	
Produits d'ouverture d'entrepôts,	14,000	
	254,000	— Adodté.
Fonds de dépôt,	50,000	— Adopté.

M. *le ministre des finances* demande qu'on remette à demain la discussion des articles, pour pouvoir discuter l'article relatif à la Banque.

M. *le ministre de la guerre* annonce que son budget ne pouvant être voté au 1er janvier, il proposera demain un projet de loi pour obtenir un crédit provisoire.

La séance est levée à 4 heures 1|2. Demain séance publique à 11 h.

La mode des cadeaux du jour de l'an se portant plus que jamais sur des objets d'utilité et les livres devant être rangés en première ligne dans cette catégorie, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce d'ouvrages nouveaux et d'étrennes, que vient de recevoir le libraire Ancelle de notre ville.

THÉATRE ROYAL D'ANVERS.

Jeudi 24 décembre. (Abonnement suspendu.)

LES GANTS JAUNES, vaudeville en un acte.

LE PORTEFAIX, opéra-comique en trois actes.

La première représentation d'ETRE AIME ou MOURIR, vaudeville en un acte.

COMMERCE.

PLACE D'ANVERS 22 DECEMBRE.

Notre marché a été peu animé aujourd'hui pour tous les articles en général, la crainte de ne pouvoir expédier par la continuation de la gelée en est la principale cause.

Les ventes se bornent à, quelques barils graine de lin de Riga ont été traités à 21 florins courant, et environ 300 hectolitres seigle vieux à florins 5 c.t; il s'est aussi traité 30 caisses sucre Rio moscovade à fl. 16 3|4 entrepôt étrang.; 150 caisses Havane blond à fl. 23 1|2 ent. étr.

DÉTAIL DES IMPORTATIONS DU 22 DÉCEMBRE.

Le kof hanovrien Vrouw Ankelina, cap. C. F. Christoffers, ven. de Dunkerque, à la consig. de Mr. J. B. Govaerts.

361 sacs café		J. B. Govaerts.
675 »	»	Van Damme Schmitt et comp.
262 »	»	Catteaux Wattel et comp.

7 futailles vin et 1 panier liqueurs : P. J. De Grooff.

Le brick anglais Peace, cap. R. Breckon, ven. de Sunderland, à la consig. de Mr. J. Fenner.

150.000 kill. charbons et 2.000 briques à feu : J. Fenner.

Le brick belge Louis Constant, cap. H. Hansen, ven. de Liverpool, à la consig. de Mrs. J. Serruys et comp.

1 chargem. sel brut de roche J. Serruys et comp.

Le schooner belge Jeune Clémonce, cap. Th. Smit, ven. de Hull, à la consig. de Mrs. J. P. Cassiers et De Decker.

1 partie pierres à chaux J. P. Cassiers et De Decker.

Le brick belge Nederlander, cap. J. Mooy, ven. de Rotterdam. Sur lest.

MARCHÉ DE LONDRES.

Sucre. — Il y a peu de variation sur ce marché; les achats n'ont pas été considérables. Voici comment on les côte : Jamaïque brun sec, 61 s. à 61 s. 6 d.; bon brun et gris, 62 s. à 62 s. 6 d.; moyen et bon, 63 s. à 65 s.; beau 66 s. à 67 s.; Démerari de bonne qualité brune, plutôt humide et lourd, 60 s.

On évalue les ventes de la semaine à 2100 ton. et c.; le marché a une apparence triste, mais il est d'une fermeté peu commune et l'on paye encore les prix les plus hauts.

Le marché des sucres sera fermé jeudi prochain, et ne se réouvrira pas jusqu'après les fêtes, le 5 janvier 1836.

Il se fait peu dans les *raffinés*, les prix sont fermes, fin pilé, 42 s.

Cet après-midi le marché est excessivement ferme, il y a peu de marchandises en montre, et les détenteurs ne font voir aucune disposition de vendre aux prix actuels.

ISLE MAURICE. — Il y a eu deux ventes publiques cette semaine, une de 489 sacs de la nouvelle récolte qui se sont vendu avec vivacité, à une hausse de 1 s. pour les qualités brunes, 58 s. à 60 ont été payés; colorés doux blanc 64 s. à 66 d.; l'autre vente 6727 sacs, qui étaient la dernière partie de la vielle récolte, entre les mains des importeurs; cette vente consistait principalement en mi et bonnes sortes pour les épiciers, beaux jaunes sont vendus plus facilement 64 s. à 65 s.; quelques lots, mi bruns se sont vendus plustot meilleur marché 59 s. à 60 s.

INDES ORIENTALES. — Les transactions par contrats privés sont limitées à raison des ventes publiques considérables annoncées pour aujourd'hui.

Ce soir en vente publique 551 sacs Bengale se sont placées à des prix élévés, beau blanc 37 s. 6 d. à 38 s. 3000 sacs Manille 29 s. à 31 s. ce qui est 1 s. à 2 s. plus haut 221 paniers Java très bas 24 s. à 26 s. 6 d.; 637 sacs Siam 34 s. à 37 s. 6 d.

On dit ce soir qu'une Cargaison de Manille par *l'Australion* sous voiles a été vendue 31 s. 9 d. ou 32 s. Ce qui est un bien grand prix.

PARTIE MARITIME.

SINISTRES.

JERSEY, 14 *Décembre.*

Le navire Margaret, cap. Le Scelleur, allant de Granville à Islande, à coulé la nuit dernière, neuf passagers et un homme de l'équipage, ont péri, deux passagers et trois hommes de l'équipage sont sauvés.

Scilly, 15 *Décembre.* — Le navire Adler, cap. Freed, de Hambourg à Bahia, décharge pour réparer, on suppose qu'une partie de la cargaison sera endommagée.

Calcutta, 2 *Juillet*, — Le navire Beaumanois, cap. Martin de Bourbon à Pondicherry est entré dans ce port, avec une voie d'eau.

Batavia, 1er *Septembre.* — Le navire Olivier Vannoord, cap. De Jong, parti d'ici le 14 août, est rentré avec une voie d'eau, il décharge sa cargaison à Ourust pour réparer.

Plymouth, 16 *Décembre.* — Le navire Mary-Maria, cap. Given de la Havane à Anvers, est entré dans ce port avec une voie d'eau, et perte de son mat de misaine, voiles, etc.

NOUVELLES DE MER.

OSTENDE, 22 décembre. — Le brick Norvegien, Sophie, cap. Backer, venant de Newport en Angleterre, en destination pour Ostende, d'où il avait un pilote à son bord, se trouvait à l'ancre à la rade de Nieuport, le 18 courant l'après midi, depuis nous n'avons aucune nouvelle de ce navire..

WIGHT, 16 décembre. — Le navire petit Hein, cap. Turnhull, allant de Rotterdam à Suriname, est arrivé en vue de ce port.

DOUVRES, 15 décembre. — Le navire Albertine, cap. Lewin, de Memel à Oporto, se trouve à la hauteur de ce port.

— Le navire Constance, cap. Langlois, de Cherbourg à Londres, est arrivé le 16 courant à Ramsgate.

— Le navire Louise Maria, cap. Lindberg, venant d'Elsenein, était le 14 courant en vue de Ramsgate.

MOUVEMENTS DES PORTS.

PORT D'ANVERS. — DÉPARTS DU 23 DÉCEMBRE.

Le smak belge Jonge Joanna, cap. Dillewyns, all. à Londres, ch.

Le 3 mâts anglais Palmer, cap. Frances, all. à New-Castle, sur lest.

Le brick anglais Mathilda, c. Moore, all. à Londres, ch.

Le brick anglais Stranger, c. Dowse, all. à Londrs, ch.

FLESSINGUE.

Décembre		*allant à*
20	Market Maid, c. Weddel,	Londres.
	Ludd, Jackson,	»
22	Nouvelle Eugène, c. Constantin,	Bordeaux.
21	Phœnix, c. Van Dierendonck	»
	Stae Lingen, c. Schipman,	»
	Ventrosa, c. Warner,	Havane.
	Toinette, c. Heunckman,	Boston.
	Curlé, c. Cheever,	Rio-Janeiro.
19	Tyro, c. Carter,	Liverpool.
20	3 Frères, c. Muys,	Londres.
	Commerce, c. Gaukema,	»
	Herman, c. Schulte,	Emden.
	Jonge Johanna, c. Verbruggen,	Lond.
	Henriette, De Hondt,	Bordeaux.
	Python, c. Bunnemyer,	Londres.

OSTENDE.

Décembre.		*venant de*
22	Earl Liverpool, c. Lomax,	Londres.
	Antina, c. J. B. Schoon,	Emden.
		allant à
	Hore, c. Genin,	Calais.
	Prince Waterloo, c. Page,	Londres.
	Eugenie, c. Loirat,	Hâvre.

DUNKERQUE.

Décembre.		*allant à*
20	Yo, c. Bartram,	Bilbao.
	Hope, c. Wese,	»
	Aimable Société, c. Gouby,	Bayonne.
	Aimable Charles, c. Ollivier	Cherbourg.
	Angélique, c. Darras,	Martinique.
	Automne, c. Auger,	Bordeaux.
	Bathilde, c. Meau,	Marseille.
	Jeune Dauphine, c. Roux,	Bordeaux.
21	Olympe, c. Thyn,	Honfleur.
	Adolphe Eugène, Borny,	Nantes.
	Bisaguel, c. Legain,	Bordeaux.
	Gustave, c. Moize,	Nantes.
	Douceureuse, c. Lebaron,	»
	Alexandre, c. Capard,	Rouen.
	Espoir; c. Fouché,	Bordeaux.
	Nayade, c. Weus,	Guadeloupe.

LONDRES.

Décembre.		*venant de*
14	Paddy, c. Way,	St.-Domingue.
16	Catharine, c. Hogan,	Hambourg.
		allant à
17	Uudine, c. Smith,	Amsterdam.

RAMSGATE.

Décembre		*allant à*
16	Ventura, c. Antonia,	Portugal.

DEAL.

Décembre.		*venant de*
17	Anna Sophia, c. Buther,	Yarmouth.
17	Barbadocs Planter, c. Austin,	Santand.
	Alpha, c. Hill,	»
		allant à
15	Anna Sophia, c. Butcher,	Livourne.
17	Sir R. Barclay, c. Aitken,	Hâvre.

FALMOUTH.

Décembre		*allant à*
15	Albert, c. Tourville,	Sénégal.

SCILLY.

Décembre.		*venant de*
10	St.-George, c. David,	Rio-Janeiro.
		allant à
12	St.-George, c. David,	Guernesey.

LIVERPOOL.

Décembre		*venant de*
14	Ajax, c. Heaun,	New-York.
	Adamlogge, c. Pace,	Charleston.
15	Creole, c. Broron,	Nouvelle-Orléans.
	Tomlinson, c. Cormick,	Zante.
	Mary, c. Ward,	Maranham.
17	Cintra, Johnstone,	Lisbonne.
	Oporto, c. Martin,	Oporto.
		allant à
15	Grace Brown, c. Higgins,	Baltimore.

CORK.

Décembre		*venant de*
13	Commerce, c. Barry,	Anvers.
14	Elisa Killick, Wang,	St-Domingue.
	Visitor, c. Mappelt,	»

SHIELDS.

Décembre.		*venant de*
12	Susannah, c. Churoe,	Anvers.
	Edgar, c. Wood,	Amsterdam.
13	Spring, c. Wilson,	Rotterdam.
	Arvis Johannes, c. Wyk,	Dunkerque.
	Neptune, c. Roussel,	Dunkerque.
	Lille Marie, c. Casperson,	»

SUNDERLAND.

Décembre.		*venant de*
13	Lydia, c. Johnson,	Rotterdam.

ARENDAHL.

Novembre		*venant de*
27	Petrus Ludovicus, c. Moesker,	Trieste.

GOOLE.

Décembre.		*Venant de*
15	Diana, c. De Jonge,	Anvers.

LISBONNE.

Décembre.		*v nant de*
3	Dois Jrmaos, c. Martins,	Marahan,
	avec perte de ses mâts de hune.	
	Félix Viagante, c. Gomes,	Bahia.
	Driver, c. Folger,	New-York.
	Falmouth, c. Harvey,	Smirne,
	avec perte d'ancre et cables.	
	Riord, c. Rosensudd,	Christiansand.
	Nova Diana, c. Romano,	Para.
		Allant à
3	Maria, c. Jansen,	Montévidéo.
4	Eliza, c. Martens,	Buenos-Ayrès.
	Elizabeth, c. Bock,	»

GIBRALTAR.

Novembre		*venant de*
27	Jnca, c. Green,	St-Jago-de-Cuba.
28	Frédk. Louisa, c. John,	Bahïa.
	Erstatning, c. Nilson,	Drontheim.
	Charlotte, c. Edland,	Elseneur.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

En vente chez ANCELLE, Imprimeur-Libraire, Canal au Fromage, N° 689.

Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. in-4°. — Cours d'Économie Politique, par J.-B. Say, 1 vol. grand in-8°, 1836. — Histoire de la chûte de l'Empire Romain, par Sismond de Sismondi, 1 vol. in-8°. — Histoire des Ducs de Bourgogne, par M. de Barante, avec des remarques par le barou de Reiffenberg, 10 vol. in-8°, dont 5 ont paru. — Histoire de la Conquête d'Angleterre par les Normands, par Aug. Thierry, 4 vol. in-8° avec cartes. — Le Gouvernement de Juillet, les Partis et les Hommes politiques 1830 à 1835, par Capefigue, 2 vol. in-12. — Manuel complet de Physique et de Météorologie, par Ajasson de Grandsagna et L. Fouché. — Chansons de Beranger, nouvelle édition complète avec vignettes. — On trouve chez le même libraire un assortiment de livres de prières, éditions de Paris, élégammeut rélié; des livres à l'usage de la jeunesse et des objets d'étrennes, tels que Kiepsake, Strap book, etc., éditions de Londres et de Paris; Almanach de Gotha et autres annuaires de l'observatoire de Bruxelles, par Quetelet. (4)

LE MAGASIN DE MODES ET DE NOUVEAUTÉS

TENU PAR

M.me BEGHEIN, VEUVE GÉRARD

Place Verte, N.o 447, à Anvers.

Vient de recevoir un très-bel assortiment d'objets de Modes et de nouveautés en tous genres pour la saison d'hiver, tels que chapeaux, rubans, tulles, blondes, étoffes de soie généralement tout ce qui concerce cette partie.

LA COMÈTE,

ALMANACH BELGE POUR 1836.

PRIX : 60 CENTIMES.

SOMMAIRE.

Vignettes sur bois, représentant les portraits de LL. MM. le roi et la reine des Belges, de Rubbens et de Van Dyck.

DISTRIBUTION DES MATIÈRES CONTENUES DANS L'ALMANACH BELGE.

Les comètes. — Calandrier. — La comète de Halley. — Maximes de l'honnête homme. — Uue anecdote sur l'enfance de Léopold. — Grezel Cochrane. — Le fermier faussaire. — Ne nomptez pas sur les souliers d'un mort. — Le comte Tettleben. — Principales forces de la Belgique. — Illustrations nationales. — Vandyck Rubens. — Un enfant, anecdote de l'émigration. — Un mot de Sophie Arnould. — Travaux de la Campagne. — Manière de faire de l'excellente eau de Cologne. — Remède contre les gerçures de la peau. — Guérison des brûlures. — La nuit des noces. — Bizarres somptuosités et allégories du moyen-âge. — Logogriphes. — Enigme. — Charade. — Habitans de la lune. — La Grande Kermesse de Bruxelles. — La Princesse de Chimay. — Nouvelle monnaie belge. — Tarif.

L'Almanach belge se trouve à Bruxelles, au bureau d'abonnement, Montagne de la Cour, n° 21.

On expédie en province. — Six francs la douzaine, le 13e en sus.

Messieurs les libraires sont priés de s'adresser par écrit pour les demandes à faire.

LE VOYAGEUR,

OU

LECTURES CHOISIES SUR TOUTES SORTES

DE SUJETS.

Une livraison par semaine, contenant 63, 840 lettres, équivalant à plus de 50 pages d'un 8° ordinaire : de sorte que les 52 livraisons de l'année contiendront autant de matières que six forts volumes. A la suite de chaque livraisons, on trouvera, 1° Un chapitre de nouvelles littéraires, scientifiques et religieuses. 2° Le bulletin des annonces pour la librairie.

On souscrit à Paris, rue Pierre-Sarrazin, N° 2, près l'Ecole de Medecine, et à Bruxelles, à la *Librairie Moderne*, Montagne de la Cour, N° 2, et à son dépôt rue de l'Evêque, N° 40. Prix : Un an pour la France 10 fr ; et 12 francs franco pour toute la Belgique.

Cette souscription concourt aux primes de fr. 200, 500, et 500 francs de la *Librairie Moderne*.

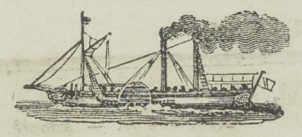

SERVICES RÉGULIERS.

ENTRE

LONDRES ET ANVERS.

Le bâteau à vapeur anglais *Tourist*, partant régulièrement :
DE LONDRES, tous les jeudis, à 8 heures du matin.
D'ANVERS, tous les dimanches, également à 8 heures du matin.
S'adresser pour fret et passage, à Londres, chez De Bie et Rahn, Crescent Minorie ; à Anvers, chez Ch. Brequigny, courtier de navires.

ENTRE LE HAVRE ET LISBONNE.

Les navires *Rose du Tage*, cap. Grosos. — *Clémentine*, cap. Ardouin. — *Constance*, cap. Millot. — *Alerte*, cap. ..... — *Rosalie*, cap. Dubosc.

Partant du Hâvre le 10 et le 25 de chaque mois pour Lisbonne.

S'adresser pour fret et passage à Paris, chez Mr. Ripoud Malherbe, rue Paradis Possonnière; au Hâvre, chez l'armateur, Mr. A. J. Bathala.

ENTRE LE HAVRE ET NEW-YORK.

LIGNE DE L'UNION.

Les départs auront lieu dans l'ordre suivant :

NAVIRES.	CAPITAINES.	DEPARTS DU HAVRE.		
Havre	Stoddard	8 décemb.	1 avril.	16 juillet.
Sully	Forbes	16 id.	8 id.	1 août.
F.-Depau	Robinson.	1 janv. 1836	16 id.	8 id.
Rhone	Rocket t	8 id.	1 mai.	16 id.
Charlemagne	Richardson.	16 id.	8 id.	1 septemb.
François-Ier.	Castoff	1 février.	16 id.	8 id.
Normandie	Pell	8 id.	1 juin.	16 id.
Formosa	Orne.	16 id.	8 id.	1 octobre.
Sylvie-de-Grasse	Wiederholt	1 mars.	16 id.	8 id.
Poland	Anthony	8 id.	1 juill.	16 id.
Aldany	Hawkins	16 id.	8 id.	1 novemb.

S'adresser pour fret et passage: à Paris, M. S. B. Denison, r. Cléry 10 Au Huvre, M. E. Quesnel aîné ; MM. Pitray, Viel et compagnie ; MM. Welles et Greene.

NAVIRES EN CHARGE.

A GAND POUR ALGER.

BUREAU DU COURTIER J. SCHIPMAN.

Le kof hanovrien Vrouw Gezina, cap. Lindeboom.

POUR HAMBOURG.

Les kofs hanovriens Carolina, cap. Bonjer et Henricus, cap. Riecke.

A NANTES.

POUR BILBAO, SANTANDER ET LA COROGNE.

BUREAU DES COURTIERS LAMPE ET GOUPILLEAU.

Le navire espagnol San Pibel, cap. Echevarria, partira vers la fin de décembre ou le commencement de Janvier prochain.

Les négociants de Gand et de Courtray qui voudraient profiter de cette occasion pour expédier des toiles, sont priés s'adresser soit à Mr. J. Schipman, courtier de navires à Gand, soit aux consignataires Mrs. Marillet et Genson à Nantes, ou bien encore aux courtiers susnommés, Mrs. Lampe et Goupilleau Junior, à Nantes.

A BORDEAUX.

BUREAU DE M. TOURNAY, COURTIER.

POUR VALPARAISO, LES INTERMÉDIAIRES ET LIMA.

Le navire neuf Télégraphe, de 200 tonneaux, cap Pantin, partira vers la fin de décembre.

Il peut encore prendra quelques passagers qui seront parfaitemen a.lités.

S'adresser à Bordeaux, à l'armateur Mr. J. Changeur-Monneron, ou bien au courtier susdit.

BOURSE D'AMSTERDAM. — DU 22 DÉCEMBRE.

Dette active	54 11/16	Dette diff. d'Esp. à P.	17 11/16
« différée		Lots Banq. de Vienne.	
Billets de change.	24 7/16	Métalliques	98 3/4
Syndic. d'amord	94 7/16	Act. Rotsch. 1.re lev.	
« « 3 1/2	79	» » 2me. lev.	
Rend. remb. 2 1/2		Lots polonais	
Act. Soc. com. P. B.	123 1/2	Naples Falconnet	93 1/4
Russie. Hope. et com.	104 5/8	« à Londres	
« ins. au gr. livre.		Brésilliens	
« cert. nég. Hamb.		Grece	
« emp. à Lond		Contrib. de guerre	
Prus. nég. à »		Bill. du trésor. 6 o/o	
Danemarc. à »		Lots prussiens	105 1/4
Rente franç. 5 o/o	80	Cortès	
« perpetuelle		Ardoin	48 3 1/16
« « d'Amst.		Defférée	24
« p. Lond. 3 o/o.		passive.	14 7/8

BOURSE D'ANVERS. — DU 23 DÉCEMBRE.

FONDS.	Int.	COURS.		FONDS.	Int.	COURS.	
BELGIQUE.							
ANVERS.				Dette différé.		18 1/4	P
Dette active.	5	104 3/4	A	HAITI.			
« différée		43		Emp. à Par.	6		
Act. de l'E.	5	92	P	GRÈCE.			
E. de 48 M.	5	100 3/8	P	E. à L. l. 100.	5		
Act. ban. fon.				PORTUGAL.			
Act. b. de				E. Dona M. à L.	3		
HOLLANDE.				RUSSIE.			
Dette active.	2 1/2			E. à A. H. et C.	5		
Rentes remb.	5	99	P	dito nouv.	5		
FRANCO.				Ins. au gr. liv.	6		
RUSSES.				dito métal.	6		
Act. de 500 fr.		229 1/2	P	DANEMARC.			
Dito de 100 fr.		48	A	Em. à L. 1832.	5		
AUTRICHE.				dito ch. Nott.	4	94 1/2	A
Métalliques.	5	101 3/4	P	dito à Lond.	3	76 1/2	P
Lots fl. 100.		260		PRUSSE.			
» fl. 250.	4	423		dito à L. 1830.	4	101	A
» fl. 500.		706	P	dito lot. Berl.		104 1/2	
POLOGNE.				NAPLES.			
» fl. 300.		123 1/2		Cert. Falc.	5	92	
» fl. 500.		148	P	Banq. du Tav.	5 1/2	64	A
HESSE.				SICILE.			
Lots 25. 1834.		26	A	Levée 1821.	5	95 1/4	
BRÉSIL.				dito de 1824.	5		
Em. à L. 1824.	5	85	P	ÉTAT ROMAIN.			
ESPAGNE.				dito de 1832.	5	101	P
Emp. 1834.	5	48 7/8 à 49	A	C. R. à A. 1834	5	97 7/8	
D. diff. 1834.				PIÉMONT.			
Dito. p. 1834.		14 1/2 à 5/8	A	Obligations.	4	570	P

Peite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.

Ardouin 49 1/4 A. — Ancienne différée 18 P 9/8 A. — Nouvelle dif- 1/2. Dette passive 14 1/2 A.

BOURSE DE BRUXELLES. — DU 22 DÉCEMBRE.

Dette active. 2 1/2.	53 1/4	P	Brésil » 1824.	85	
Emprunt de 24 mill.	100 3/8		Espagne Ardoin. 1824.	48	P
Banque de Belgique.	114 3/4	P	« *Fin cour.*	48	
Action de la banque.	840	P	« Gross. piëces.	47 1/4	
Empr. de la ville 1832.	98 5/8	P	« Prime 1 mois.	—	
Soc. de comm. de Br.	139 3/4	P	« Differ 1835.	24	
Canal Sambe et Oise.	108	P	« ancien.	18	P
A. des Hauts. Fourn.	114 3/4	P	« Det. passiv.	14 1/4	P
A. Soc. d'Ougrée.	104 1/2	A	Portugais	—	
Dette act. holland.	—	P	Changes Amst. c. j.	5/8 o/o p.	A
Rente rembours	98		Londres c. j.	12 12 1/2	P
Autriche Métall.	101 3/4	P	« deux mois.	12 5	P
Naples Falconet	91 1/2	A	Paris c. j.	pair	P
Rome » 1833.	100 3/4		« deux mois.	1/2 o/o p	P

BOURSE DE PARIS. — DU 21 DÉCEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS DU JOUR. Ouvert	Fermé.	COURS précéd FERMÉ.
Cinq p. cent. comptant	108 35	108 30	108 40
« « fin courant	108 60	108 45	108 65
Trois p. cent. comptant	79 50	79 45	79 45
« « fin courant	79 60	79 55	79 60
Naples. Cert. Falc. compt	97 25	97 25	97 10
« « fin courant.	97 30	97 40	97 30
Espagne. Empr. royal, comptant.	00 00	35 3/4	00 00
« « fin cour	00 00	00 00	00 00
« R. pp. 5 p. c. compt	35 5/8	35 3/4	00 00
« fin cour.	00 00	00 00	00 00
« 3 p. c. compt	00 00	00 00	00 00
« « fin cour.	00 00	00 00	00 00
« Cortès, compt	00 00	00 00	00 00
« « fin cour.	00 00	00 00	00 00
Coupons cortès	00 00	00 00	24 1/2
Dette différée	00 00	17 5/8	17 7/8
Nouvel emprunt	00 00	47 5/8	47 1/2
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	101 1/2	101 1/2	101 1/2
» fin cour.	000 00	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, comp.	000 00	101 1/4	101 1/2
« « fin cour.	000 00	101 1/4	114 3/4
Banque de Belgique	000 00	113 3/4	114 00

BOURSE DE LONDRES. — DU 21 DÉCEMBRE.

3 p. o/o Consolidés.	91 1/2 à 5/8	» Ardoin	48 1/2 à 3/4
Omnium	3 3/4 à 7/8	» Scrip	—
Belges 1832	100 1/4	» Dette différ.	24 5/8 7/8
Hollandais 5 p. o/o.	101	» » passive.	14 5/8 à 7/8
« 2 1/2 p. o/o	55 1/4	Brésiliens 1824	83 1/2 à 84
Portugais nouveaux.	84 1/2	Mexicains 6 p. o/o.	37 1/8 à 38
« 3	55 1/4	Chili	43 à 44
pas nes Cortès.	—	Colombie	32

CHANGES. — LONDRES, LE 15 DÉCEMBRE.

COURS DES CHANGES.	Temps.	Prix réels à la Bourse le dernier jour de courrier.
Amsterdam	3 mois.	12 6 1/4 6 1/2
«	c. j.	12 3 3/4 4 1/2
Rotterdam	3 mois.	12 6 1/2
Anvers	—	12 3 1/2 5 1/4
Bruxelles	—	5 3/4 6
Hambourg	—	13 1/2 13 3/4
Paris, 3 jours d. v.	—	25 87 1/2 90
«	3 j. d. v.	25 60 62 1/2
Bordaux	3 mois	
Francfort sur Main	—	153 78 1/4
Pétersbourg	—	
Vienne	—	10 8 1/2 9
Trieste	—	10 9 10
Madrid	—	37 1/8
Cadix	—	37 1/8
Barcelone	—	
Gibraltar	—	
Livourne	—	
Gênes	—	
Venise	—	
Naples	—	
Palerme	—	
Lisbonne	—	
Rio Janeiro	—	
Bhaia	60 j. d. v.	

CHANGES. — PARIS; LE 18 DÉCEMBRE.

CHANGES.	30 JOURS. papier.	argent.	90 JOURS. papier.	argent.
Amsterdam	57 5/8	57 3/8	57 5/8	57 5/8
Anvers		57 1/8		57 7/16
Hambourg	186 3/8	186 3/8		185
Berlin				3 65
Londres	25 55	25 52 1/2	25 40	25 37 1/2
Madrid		15 87 1/2		15 77 1/2
Cadix	25 55	15 80		15 72 1/2
Bilbao		15 65		15 55
Lisbonne eff.		502 1/2	505	505
Porto eff.				502 1/2
Gênes		5/16 P		1 0/0 p
Livourne		516		512
Naples	459		455 1/2	
Trieste		254 1/4	252 1/2	
Vienne	254 1/2		252 1/2	
Milan	85 1/2		84 7/8	
Auguste		254 1/4		252
Francfort	P	2 0/0 P	2 5/8	2 5/8
Pétersbourg			109 1/8	109
Messine				13 10
Palerme				13 10
Lyon	pair	p	p	7/8 p
Bordeaux	1/4 p	1/8 p	3/4 p	7/8
Marseille		1/8 p	3/4 p	7/8 p
Montpellier		1/4 p	1 0/0 p	1 1/8 p

CHANGES. — AMSTERDAM, LE 17 DÉCEMBRE.

	Argent.	Papi.		Argent.	Papier.
Paris. 2m. d.	56 3/4		Livour. 2m. d.		98
« court. »	57 1/8		Naples. 2m. »	82 1/8	
Bordea. 2m. »	56 1/2		Vienne 6uc. St.	36 1/8	
« 15d. »	56 3/4		Augsb. 6uc. »	36	
Madrid. 3m. »	102 1/4		Francf. 6uc. »		35 15/16
Cadix. 3m. »	102 1/4		Londr. 2m. F.		12,12 1/2
Séville. 3m. »	101		» 3d. s. »	12.17 1/2	
Bilbao. 3ua. »	100 1/2		Hamb. 2m. St.	35 5/16	
Lixbon. 3m. »	45		» k. »		35 11/16
Porto. 3m. »	45 3/4		Pétersb. 3m. »	105/16	
Gênes. 3m. »	1/16		Rott. c. pr. f. 100.		

CHANGES. — ANVERS, LE 23 DÉCEMBRE.

	Court Jours.	2 Mois.	3 Mois.
Amsterdam	1/2 o/o perte A		
Rotterdam	5/8 o/o perte		
Paris	fl. 47 1/4	fl. 46 15/16	46 15/16 P
Londres	fl. 12 15 à 16 1/4	fl. 12 07 1/2 P	
Hambourg	35 5/16	35 1/16	34 15/16
Bruxelles et Gand	1/4 o/o perte.		
Bons du trésor			
		6 SEMAINES.	
Francfort	36 A	35 15/16	35 9/16 P
Escompte	4 1/2		
Bons du trésor	4 1/2		

IMPRIMERIE DE DEWEVER FRÈRES, Rue Aigre, N° 326.

Nota. L'Imprimerie pour les ouvrages de ville etc. etc. de Dewever Frères, est, et reste établie Canal des Recollets N° 1060.